

PREF. 04
05.03.19

ANNEXES



SOMMAIRE

Annexe 1 - Liste des sigles	3
Annexe 2 - Lexique.....	5
Annexe 3 - Enveloppe urbaine existante en 2001	6

ANNEXE 1 - LISTE DES SIGLES

Anah :	Agence nationale de l'amélioration de l'habitat	EUE :	Enveloppe urbaine existante
ALUR :	Accès au logement et un urbanisme rénové	GEMAPI :	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
AOP :	Appellation d'origine contrôlée	IAL :	Information des Acquéreurs et Locataires
AOT :	Autorité organisatrice de transports	ICPE :	Installation classée pour la protection de l'environnement
AURAV :	Agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse	IGP :	Indication géographique protégée
AVAP :	Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine	LAAGAF :	Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt
CCVS :	Communauté de communes Ventoux Sud	LLS :	Logements locatifs sociaux
CDAC :	Commission Départementale d'Aménagement Commercial	MJC :	Maison de la jeunesse et de la culture
CLC :	Corin land cover	MOS :	Mode d'occupation du sol
CoVe :	Communauté d'Agglomération Ventoux-Comtat Venaissin	MSA :	Mutuelle sociale agricole
DCE :	Directive cadre sur l'eau	OCSOL :	Occupation du sol
DDT :	Direction départementale des territoires	ONF :	Office national des forêts
DEFM :	Demandeur d'emploi en fin de mois	OPAH :	Opération programmée d'amélioration de l'habitat
DFCI :	Défense des forêts contre l'incendie	PAC :	Politique agricole commune
DIA :	Déclaration d'intention d'aliéner	PADD :	Projet d'aménagement et de développement durables
DOCOB :	Document d'objectifs	PCAET :	Plan climat-air-énergie territorial
DOO :	Document d'orientation et d'objectifs	PDH :	Programme départemental de l'habitat
EPAGE :	Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux	PDU :	Plan de déplacements urbains
ENS :	Espace naturel sensible	PEB :	Plan d'exposition au bruit
		PEM :	Pôle d'échange multimodal

PGRI :	Plan de Gestion des Risques d'Inondations	SIE :	Syndicat intercommunal d'électrification
PLH :	Programme local de l'habitat	SLGRI :	Stratégie locale de gestion des risques d'inondations
PLU :	Plan local d'urbanisme	SMAEMV :	Syndicat Mixte d'aménagement et d'équipement du Mont Ventoux
PME :	Petites et moyennes entreprises	SPANC :	Service public d'assainissement non collectif
PNR :	Parc naturel régional	SRADDET :	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
PNRQAD :	Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés	SRCAE :	Schéma régional climat air énergie
POS :	Plan d'occupation des sols	SRE :	Schéma régional éolien
PPR :	Plan de prévention des risques	SRU :	Solidarité et renouvellement urbains
PPRi :	Plan de prévention des risques d'inondations	SRV :	Syndicat Rhône Ventoux
PPRif :	Plan de prévention des risques d'incendies de forêts	TAD :	Transports à la demande
PSIC :	Propositions de sites d'importance communautaire	TC :	Transports en commun
RGA :	Recensement général agricole	TPE :	Très petites entreprises
RGP :	Recensement général de la population	TRI :	Territoire à risque d'inondation
RNU :	Règlement national d'urbanisme	TVB :	Trame verte et bleue
SAFER :	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural	UTN :	Unité touristique nouvelle
SAU :	Surface agricole utile	VEFA :	Vente en l'état future d'achèvement
SCOT :	Schéma de cohérence territoriale	ZAE :	Zones d'activités économiques
SDAGE :	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux	ZAP :	Zone agricole protégée
SDTAN :	Schéma directeur territorial d'aménagement numérique	ZCS :	Zone spéciale de conservation
SDIS :	Service départemental d'incendie et de secours	ZNIEFF :	Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique
SIAEP :	Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable		
SIC :	Site d'importance communautaire		

ANNEXE 2 - LEXIQUE

Le logement locatif social correspond aux différentes catégories de logements sociaux comptabilisés au titre de l'article 55 de la loi SRU (conventionnement public (PLAI, PLUS et PLS) et privé).

Le logement à caractère social regroupe une offre de logements plus large en réponse aux besoins des populations modestes du territoire et aux moyens d'action des communes. Il comprend, le logement en accession à prix maîtrisé ou des logements communaux à loyer maîtrisé.

L'enveloppe urbaine existante (Identifiée au document graphique)

Elle correspond au contour des principaux tissus bâtis de la commune (voir schéma précédent et document graphique) qui peuvent être supports de l'urbanisation future. Il s'agit de l'enveloppe des noyaux urbains et villageois ainsi que des hameaux principaux (ou secondaires ?) constituant la trame urbaine d'appui pour le développement futur.

Les limites de l'enveloppe urbaine ont été définies à partir de données SIG (espaces urbanisés de l'occupation des sols 2014 combinés avec le registre cadastral, le réseau routier ou les limites naturelles à l'urbanisation afin de prendre en compte la morphologie urbaine ainsi que les contraintes naturelles majeures comme les risques).

L'enveloppe urbaine peut comprendre des tissus bâtis à dominante d'habitat (enveloppe urbaine résidentielle) ou des tissus à dominante d'activité économique ou commerciale (enveloppe urbaine économique).

Elles intègrent aussi des dents creuses.

Les dents creuses (non identifiées au document graphique)

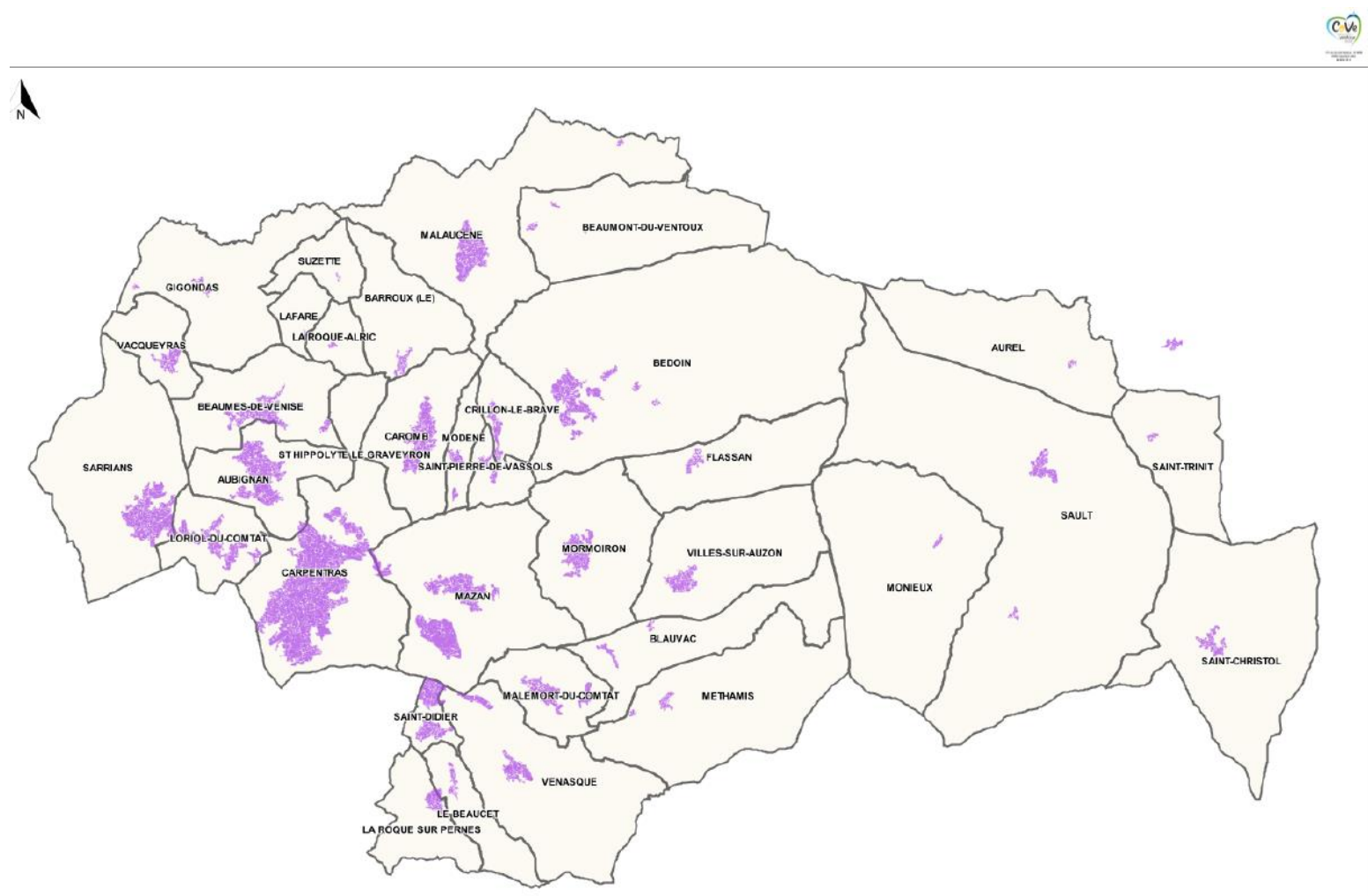
Il s'agit d'espaces résiduels non bâtis (urbains, agricoles ou naturels) compris dans les enveloppes urbaines existantes (2014), non soumis aux contraintes réglementaires (servitudes, PPRI...). Elles disposent en général d'un accès direct sur voie.

Certaines de ces dents creuses ont été identifiées comme stratégiques de par leur localisation et leur taille notamment qui leur procure un potentiel de densification intéressant.

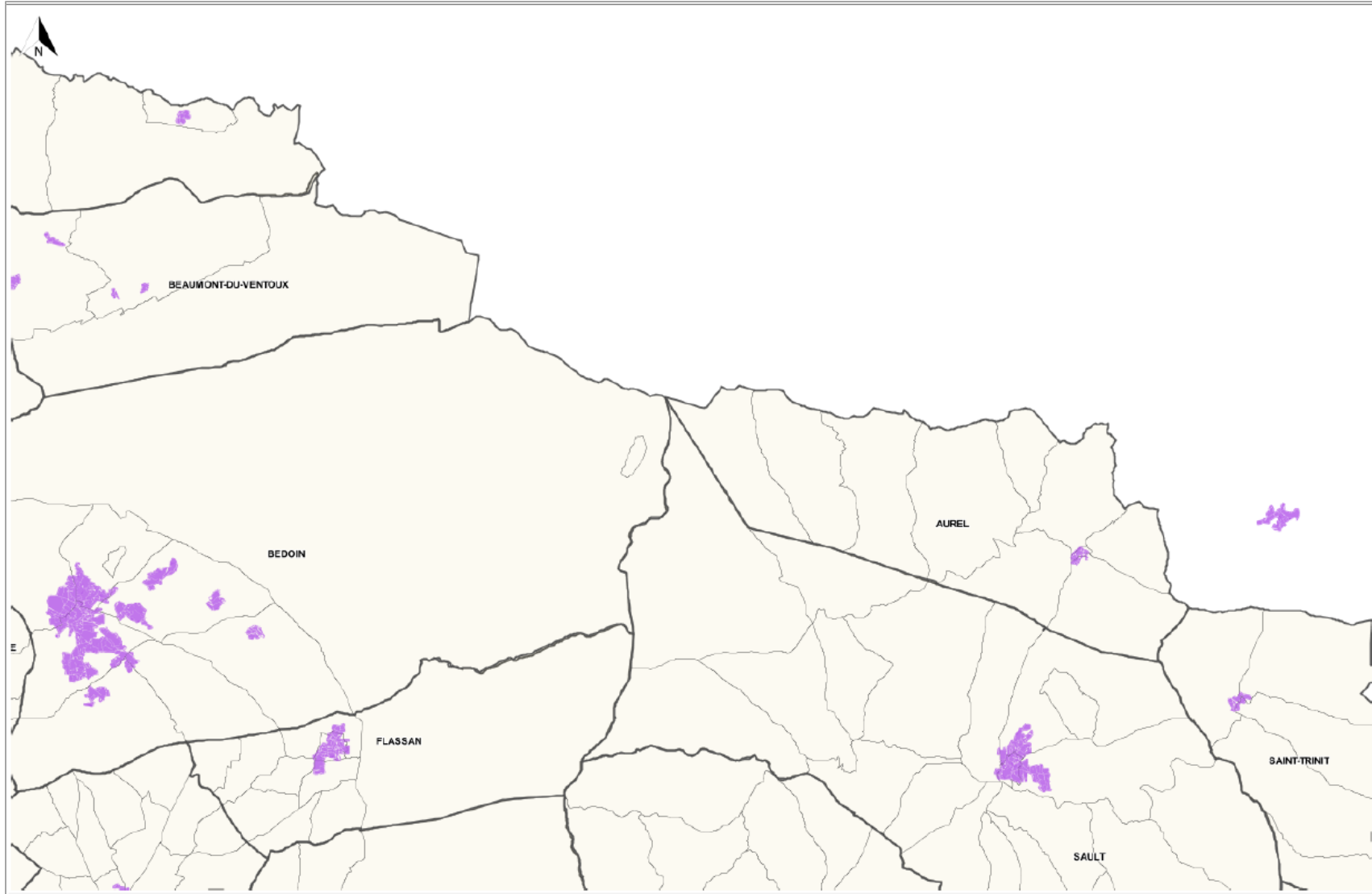


L'urbanisation en renforcement des tissus existants désigne toute opération de construction de logements ou d'activités réalisée à l'intérieur de l'enveloppe urbaine existante ou des hameaux secondaires d'une commune : comblement des « dents creuses », actions de démolition / reconstruction ou de réinvestissement d'espaces bâtis ayant perdu leur vocation (renouvellement urbain), mobilisation des logements vacants...

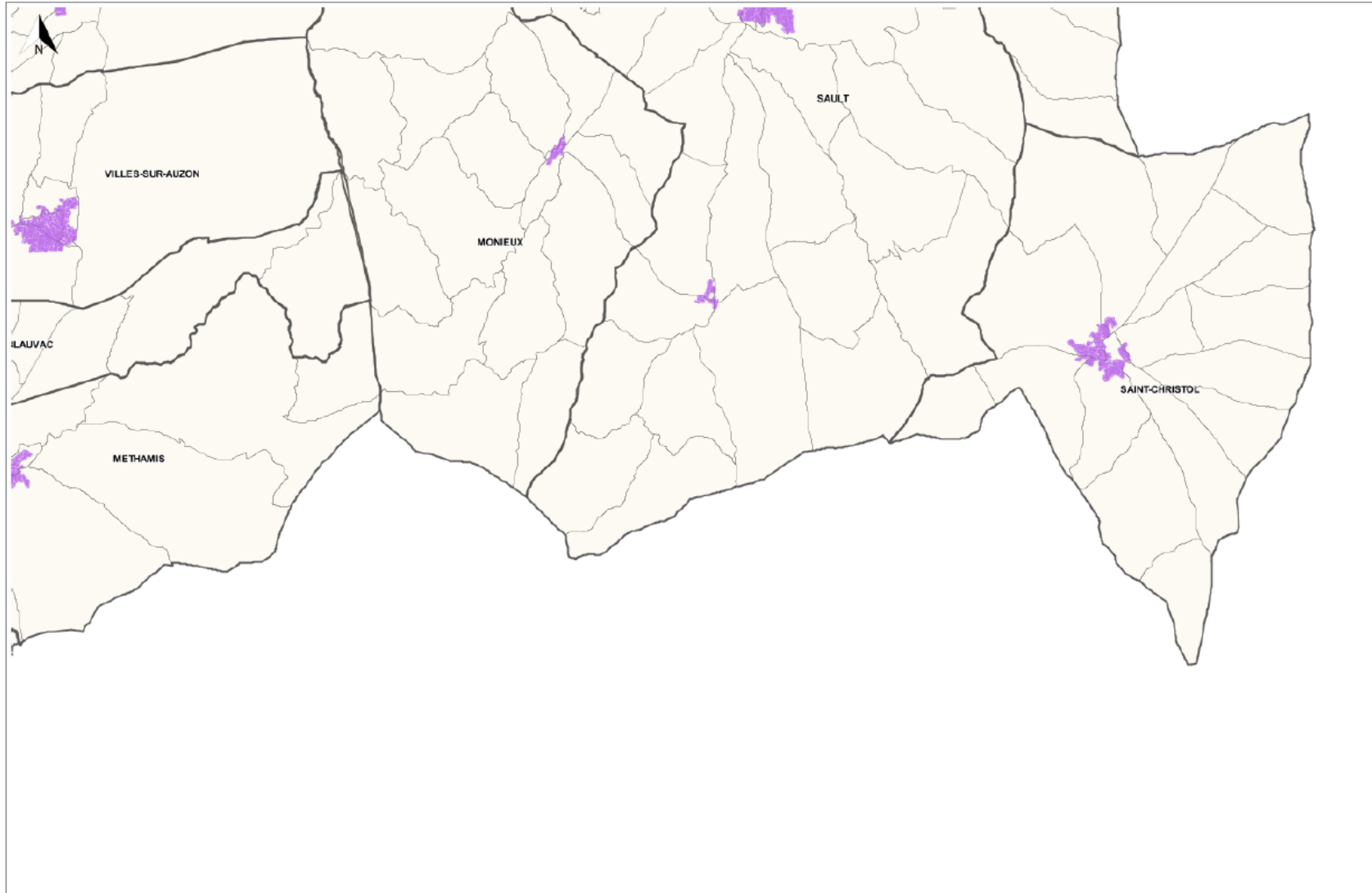
ANNEXE 3 - ENVELOPPE URBAINE EXISTANTE EN 2001



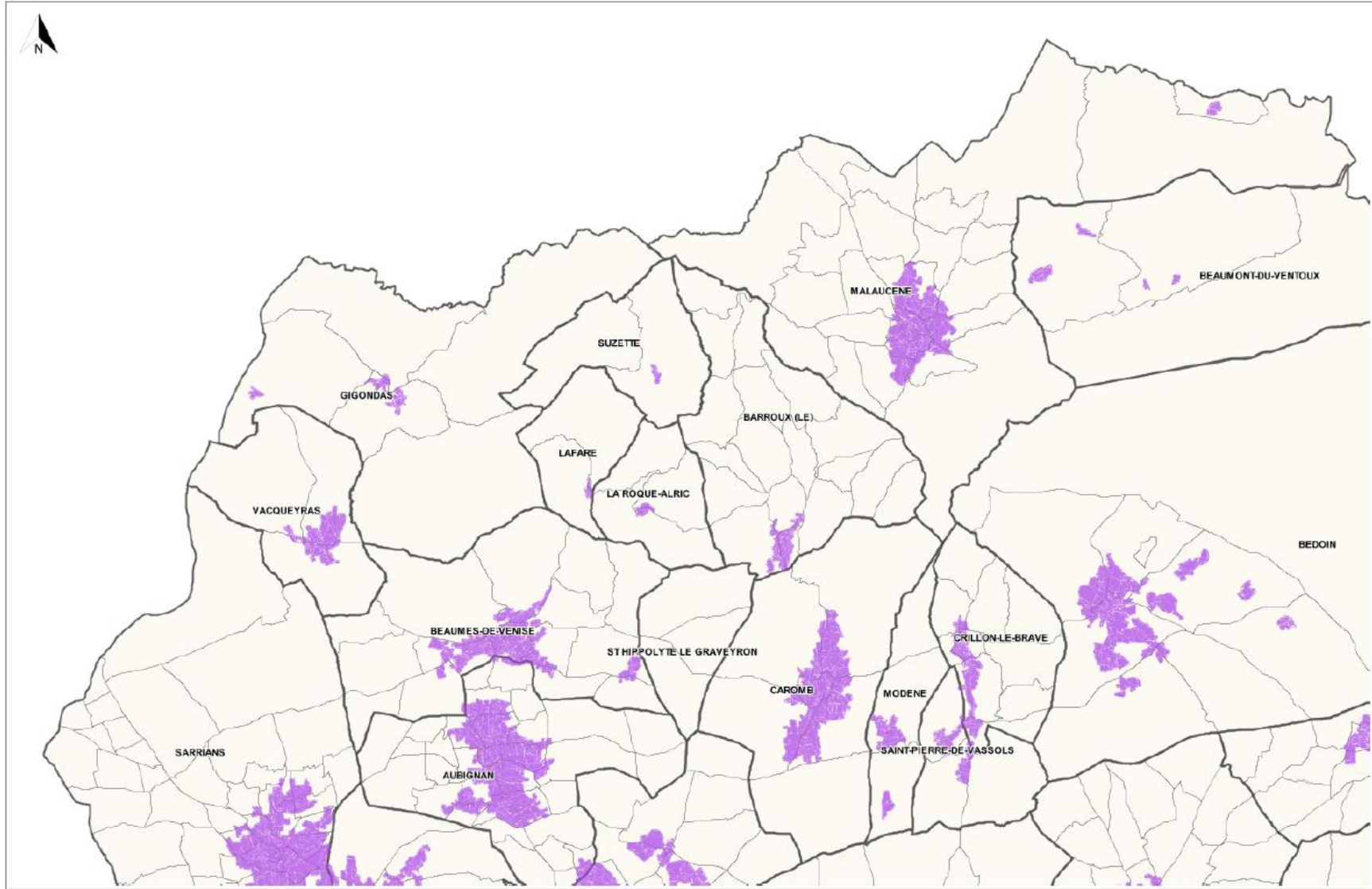
Zoom sur le secteur nord-est du territoire



Zoom sur le sud-est du territoire



Zoom sur le nord-ouest du territoire



Zoom sur le sud-ouest du territoire

